

La raison d'être de la Compagnie est relatée dans l'extrait suivant d'un de ses premiers prospectus :

Les fondateurs de cette Compagnie ont eu un triple but : en premier lieu, de propager l'assurance-vie dans toute la province, de la présenter aux classes ouvrières afin de les amener à participer aux avantages si particulièrement adaptés à leur condition, de façon qu'elle ne soit plus seulement confinée à ce qu'on appelle les plus hautes classes de la société.

Deuxièmement, ils désirent également établir une échelle réduite de primes plus en rapport avec la valeur de l'argent et le taux de la mortalité qui, graduellement est mieux connu dans ce pays, au lieu des taux généralement en usage dans les Compagnies Anglaises, dont les primes étant calculées sur la supposition que l'argent ne rapporterait que 3½ pour cent, sont élevées forcément et sans nécessité, puisque la valeur légale de l'argent, ici, est de 6 p. c., qu'on obtient aisément ; ce qui permettra à une compagnie canadienne d'assurance-vie de faire payer des primes réduites en conséquence.

Troisièmement, ils ont le vif désir enfin de réduire leur échelle de primes au prix le plus bas qui soit compatible avec la sécurité de la compagnie ; elle arrêtera ainsi le drainage de l'argent qui s'élève annuellement à £15,000 payés aux assurances-vie (Compagnies Anglaises) ; cet argent pouvant avec plus de facilité et à prix réduit être obtenu ici.

L'importance qu'a un taux élevé d'intérêt sur la réduction des taux de prime sera mieux comprise quand nous aurons dit que la différence entre les taux d'assurance sur la vie à l'âge de 35 ans basé sur un intérêt à 3½ p. c. et celui sur l'intérêt à 6 p. c., est d'à peu près \$4.00 par an et par mille d'assurance, et pour une police de dix ans la différence de prime monte à \$16.00 par an pour mille.

Le tableau suivant indique les taux de prime d'assurance-vie sur la base de \$1,000 d'assurance en usage en 1847, ainsi que ceux réduits ayant servi de 1850 à 1895, de même que les taux actuellement réclamés.

AGE.	TAUX 1847-1850	TAUX 1850-1895	TAUX 1896
25.	21.37	19.00	19.65
30.	24.62	22.30	22.55
35.	28.29	25.70	26.50
40.	33.08	30.50	31.30
45.	38.54	35.90	37.40
50.	46.54	42.60	46.05
55.	58.83	53.90	57.30
60.	75.42	68.80	73.15

La liste suivante des officiers, directeurs, etc., est copiée mot à mot du premier prospectus :

OFFICIERS.

Hugh C. Baker, Ecr, Président.
John Young, Ecr., Vice-Président.

BUREAU DES DIRECTEURS.

Hugh C. Baker, Ecr.	James Bell Ewart, Ecr.
R. O. Duggan, Ecr.	Archibald Kerr, Ecr.
D. C. Gunn, Ecr.	James Osborne, Ecr.
William P. MacLaren, Ecr.	Hon. Geo. S. Boulton.
Æneas S. Kennedy, Ecr.	Hon. Malcolm Cameron.
Miles O'Reilly, Ecr.	Hon. Adam Fergusson.
John Wetenhall, Ecr, M. P. P.	John O. Hatt, Ecr.
Richard P. Street, Ecr.	Daniel McNab, Ecr.
John Young, Ecr.	Nehemiah Merrit, Ecr.
E. Cartwright Thomas, Ecr.	Geo. S. Tiffany, Ecr.

BANQUIERS.

La Banque de Montréal.

MÉDECINS EXAMINATEURS.

G. O'Reilly, Ecr, et W. G. Dickinson, Ecr.

AVOCATS.

MM. Burton et Sadlier.

AGENT GÉNÉRAL.

M. George W. Baker, Jun.

SECRÉTAIRE.

M. Thomas M. Simons.

Des 26 personnes ci-dessus nommées trois seulement sont vivantes, savoir : MM. Nehemiah Merritt (encore directeur) ; R. P. Street, actuellement à Chicago et le juge Burton, de Toronto.

Le bureau principal de la Compagnie fut établi à Hamilton qui en 1846 a été incorporée comme cité. Le premier rapport annuel de la compagnie fut présenté aux actionnaires en août 1848. On en a extrait les faits suivants :

La première police émise porte la date du 29 octobre 1847. de cette date jusqu'au 1er juin 1848, jour où les livres ont été fermés, 144 polices ont été émises pour £59,650 d'assurance donnant un revenu en primes de £1,650 ; sur ce nombre 136 polices couvrant £55,650 ont été prises et en force. Le total des paiements pour dépenses courantes a été seulement de £380. Bien que l'acte de co-participation empêchât le bureau de déclarer aucun dividende d'intérêt ou de profit jusqu'à la seconde assemblée annuelle, on en a fait le calcul ainsi que la balance des livres de la Compagnie. On en a tiré cette remarque que des bénéfices avaient été réalisés tant pour les actionnaires que pour les assurés participants. Par suite de l'économie extraordinairement stricte qu'elle avait exercée, la Compagnie était dans une position telle à cette première assemblée annuelle (chose sans exemple dans l'histoire des compagnies anglaises d'assurance sur la vie) qu'elle avait réalisé des bénéfices sans avoir compris, comme c'était l'habitude, la valeur (ou élément mortuaire) des risques déjà acquis.

De 1847 à 1848, la Compagnie fit ses opérations en vertu d'un Acte d'Ajustement, mais le 25 avril 1849 elle obtint un Acte d'Incorporation.

A sa seconde assemblée annuelle, le 7 août 1849, le rapport des Directeurs accuse 196 polices nouvelles émises pour £85,425 d'assurance. En négligeant les polices non prélevées et celles rayées, le nombre de celles en force d'après les livres de la Compagnie était de 303 pour £125,025.